

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Rhône-Alpes
Fort de Vaise
27, bd Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



VILLE DE PRIVAS

Hôtel de Ville
07000 Privas
04 75 64 38 39
www.privas.fr
Suivez-nous sur 

► Nos partenaires



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration du

SITE DU MONTOULON A PRIVAS

ARDECHE

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Privas/Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Aidez la ville de Privas à restaurer le site du Montoulon

◆◆ LE CONTEXTE

Par délibération du 25 février 2020, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche labellisait le site du Montoulon en tant que 54e Géosite UNESCO.

Suite à l'obtention de ce prestigieux label, la commune a souhaité valoriser ce lieu auprès du grand public. Entretien, pose de mobilier urbain, éclairages, panneaux directionnels complétés d'un parcours d'interprétation touristique en font plus que jamais une destination prisée des promeneurs, avec au sommet une vue à 360° sur la ville et ses environs.

◆◆ LE PROJET DE RESTAURATION

Des murs en pierre sèche jalonnent toute l'emprise du site et participent à sa beauté. Au fil du temps et par manque d'entretien, ils sont aujourd'hui en mauvais état, voire quelquefois effondrés.

Leur rénovation est un moyen de sauvegarder et de valoriser ce patrimoine ardéchois au plan culturel et géologique. Le projet s'appuie sur les nombreuses qualités de cette technique de construction ancestrale, participant au maintien d'un savoir-faire :

- résistance des murs de soutènement,
 - constituant de réserves d'eau en cas de sécheresse par la nature drainante de la structure
 - fabrications peu énergivores,
 - refuges pour la biodiversité
- Ainsi, 3 murs ont été retenus pour être restaurés sur le site du Montoulon :

- Mur de soutien du chemin d'accès côté rue du Montoulon
- Mur sous la salle d'isolement au niveau de l'escalier
- Mur sous le chemin d'accès avant l'escalier sous la salle d'isolement

◆◆ LES CONTREPARTIES

Pour 20€ : lot et visite guidée

Pour 80€ : livre sur Privas + contrepartie précédente

Pour 150€ : panier gourmand + visite guidée

Pour 250€ : panier gourmand gastronomique + invitation à l'inauguration + visite guidée

Montant des travaux	43 124,45€
Objectif de collecte	8 500€
Début des travaux	Juillet 2021

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration du SITE DU MONTOULON A PRIVAS

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/75825

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
SITE DU MONTOULON A PRIVAS

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

Crédit photos © Commune de Privas/Fondation du patrimoine

